



CHU Caen

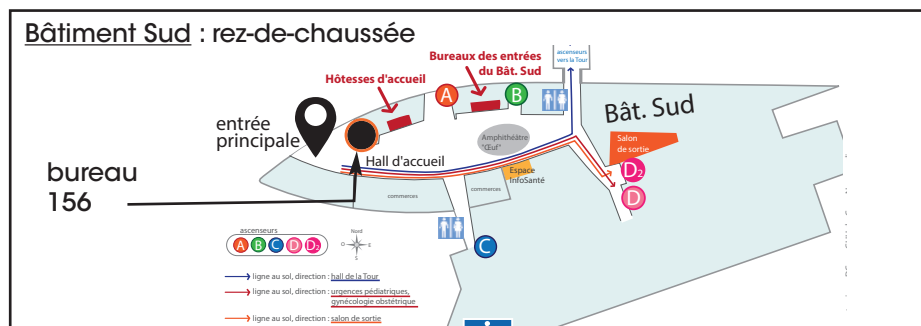
Vous consultez dans l'unité d'orthogénie

**CHU**  
CAEN **NORMANDIE**

Unité d'orthogénie  
Service de gynécologie-obstétrique  
et médecine de la reproduction  
Tél. : 02 31 27 20 57

Bât. Sud - Niv. 3 - CS 30001/- 14033 Caen cedex 9

## Présentez-vous systématiquement au bureau 156



Avant chaque rendez-vous ou avant l'hospitalisation :

### Munissez-vous des documents nécessaires à votre admission :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport),
- votre carte vitale ou votre attestation d'assuré(e) social(e) ou d'Aide Médicale d'État (AME) ou votre carte européenne d'assurance maladie ou votre attestation de contrat d'assurance étrangère,
- votre carte de régime complémentaire (mutuelle...) et le cas échéant votre attestation CMUC, ainsi que votre attestation de 100% ALD.



### Gagnez du temps, choisissez la pré-admission en ligne :

**Sur l'espace internet sécurisé du CHU**, [www.chu-caen.fr](http://www.chu-caen.fr), effectuez les démarches nécessaires à votre pré-admission au CHU de Caen Normandie : remplissez votre dossier. Accessible à tout moment, **jusqu'à 5 jours avant la date** de votre consultation ou hospitalisation, la pré-admission en ligne permet de faciliter vos démarches administratives, sans vous déplacer et en limitant vos temps d'attente. Ainsi, vous pourrez vous présenter directement dans l'unité.

Si votre rendez-vous est dans moins de 5 jours, que vous ne pouvez ou ne souhaitez pas effectuer vos démarches en ligne, à votre arrivée présentez-vous systématiquement **au bureaux 156 au rez de chaussée du hall du bât. Sud** ½ heure avant votre rendez-vous munie des documents nécessaires (voir liste ci-dessus).

**Puis présentez-vous en consultation au niveau 3, ascenseur B.**

## >> Informations à retenir :

**Une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) peut être pratiquée en France jusqu'à 12 semaines de grossesse.**

- **Un délai de réflexion d'une semaine n'est plus imposé par la loi** entre la 1<sup>ère</sup> consultation (faite auprès de votre médecin, de votre gynécologue, au Centre de Planification ou au CHU de Caen Normandie) et la 2<sup>ème</sup> consultation médicale. **Reste l'obligation d'effectuer 2 consultations.**
- Le **formulaire de demande d'IVG** doit être exclusivement renseigné et signé par vous-même et la personne majeure accompagnante si vous êtes mineur. Il est intégré au dossier médical.
- Une consultation psycho-sociale peut vous aider à élaborer votre décision ; cet entretien vous est proposé. Vous pouvez le réaliser au Centre de Planification (Tél. : 02 31 57 14 31) ou au Mouvement Français pour le Planning Familial (Tél. : 02 31 82 20 50). Il s'agit d'un entretien gratuit.

**Sachez que vous pouvez de vous-même et à tout moment demander à rencontrer la psychologue (Tél. : 02 31 27 25 25) et l'assistante-sociale (Tél. : 02 31 06 43 34) affectées à l'unité d'orthogénie du CHU de Caen Normandie.**

- Les forfaits IVG chirurgicale ou médicamenteuse sont **pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale\***. La **pose du dispositif intra-utérin** (=stérilet) ou de l'**implant contraceptif** (Nexplanon®) est facturée de même que la pratique éventuelle d'un frottis ou d'un dépistage d'infection sexuelle transmissible.
- **Si vous êtes mineure vous devez obligatoirement :**
  - être accompagnée par un de vos parents ou une personne majeure de votre choix, qui sera présente lors de chaque rendez-vous et disponible pour vous aider le cas échéant : cet adulte doit renseigner son nom, ses coordonnées téléphoniques et signer le document type "attestation d'accompagnement" qui restera dans votre dossier.
  - réaliser un entretien psycho-social au Centre de Planification (Tél. : 02 31 57 14 31) ou au Mouvement Français pour le Planning Familial (Tél. : 02 31 82 20 50) qui fera l'objet d'une attestation à remettre au médecin d'orthogénie. Ce document est intégré au dossier médical. **Un délai de 48h doit être respecté entre cet entretien et la réalisation de l'IVG.**

**Sachez que vous pouvez garder le secret de cette démarche d'IVG, merci de le préciser à l'agent d'accueil du bureau 156.**

» Deux méthodes peuvent vous être proposées :

- la méthode médicamenteuse
- la méthode chirurgicale

**Consignes avant l'intervention  
(valables pour les 2 méthodes)**

- **Pas de bains** au décours de l'IVG. Si l'IVG est prise en charge dans le service de chirurgie ambulatoire, merci de prendre une **douche avec de la bétadine** (sauf si vous êtes allergique) la veille au soir et le matin de votre hospitalisation.
- **Si vous avez besoin de contraception elle doit être commencée dès le jour de l'IVG ou le lendemain** : le médecin en a discuté avec vous lors de la consultation pré-IVG et vous l'a prescrite.

## » La méthode médicamenteuse

**La méthode médicamenteuse peut être réalisée jusqu'à 7 semaines de grossesse** (soit 9 semaines d'aménorrhée (SA)\*) :

- **avec une hospitalisation** d'une demi-journée dans le service de chirurgie ambulatoire (niveau 3, ascenseur D2), entre 5 et 7 semaines de grossesse (soit 7 à 9 SA). Vous devez prévoir d'être accompagnée pour le retour à domicile et ne pas rester seule la nuit suivante.
- **à domicile** avant 5 semaines de grossesse (7 SA) : vous devez habiter à moins d'une heure de l'hôpital, ne pas rester seule et avoir la possibilité de téléphoner.

**Cette méthode est efficace dans 95% des cas.**

Un geste chirurgical complémentaire est pratiqué si le contrôle échographique objective une grossesse évolutive ou une grossesse arrêtée non expulsée (1-1,5%).

Dans les autres cas, les plus nombreux, il s'agit de "rétentions" qu'il convient de traiter médicalement et/ou de surveiller. **Cette surveillance peut s'échelonner sur quelques semaines.**

**La méthode médicamenteuse n'est pas possible dans les cas suivants :**

- Allergie connue à la Mifépristone ou à l'un des constituants des comprimés.
- Asthme sévère, non équilibré par traitement.
- Insuffisance surrénale.
- Porphyrie héréditaire.
- Maladie cardiaque, hépatique ou rénale mal équilibrée
- Anémie profonde ou troubles de la coagulation ou prise d'un traitement anti-coagulant.
- Allergie connue à un médicament de la classe des prostaglandines (misoprostol).
- Grossesse extra-utérine.

**Elle ne peut pas être proposée si :**

- les consignes de surveillance ne sont pas comprises,
- si le suivi ne peut être effectué selon notre protocole : à savoir : prise de sang au 14<sup>ème</sup> jour si l'IVG par méthode médicamenteuse (à domicile ou en hospitalisation) et consultation de contrôle 21 à 35 jours plus tard selon la prise en charge (à l'hôpital ou à domicile).

**+ d'infos**, reportez-vous à la fiche info patiente « La méthode médicamenteuse ».

## » La méthode chirurgicale

Elle peut être réalisée entre 5 et 12 semaines de grossesse (7 à 14 semaines d'aménorrhée). Elle nécessite une hospitalisation d'une demi-journée **dans le service de chirurgie ambulatoire** (niveau 3 du Bât. Sud - ascenseur D2).

**La consultation d'anesthésie est obligatoire** : elle doit avoir lieu **au moins 2 jours avant la date prévue de l'hospitalisation**. Elle est incluse dans le forfait.

Vous devez rapporter votre questionnaire d'anesthésie. Il doit être renseigné et ajouté à votre dossier.

Les deux modes d'anesthésie générale ou locale, vous sont présentées par le médecin gynécologue et le médecin anesthésiste : **sauf contre-indication particulière, c'est à vous de choisir**. L'intervention se passe dans les 2 cas au bloc opératoire.

**L'anesthésie locale** est réalisée par l'injection d'un produit anesthésiant de chaque côté du col de l'utérus.

Si vous optez pour une **anesthésie générale**, un proche doit venir vous chercher et vous ne devez pas rester seule la nuit suivante. Vous devez également avoir la possibilité de téléphoner.

**La méthode chirurgicale est efficace dans 99.7% des cas.**

Les risques de complications sont faibles (< 0.7%) : perforation utérine (0-0,4 %), déchirure du col (0-1 %), hémorragie (0-2,4 %), infection (0,6-2,5 %), décès (un pour 100 000), risques liés à l'anesthésie (n'hésitez pas à poser vos questions au médecin anesthésiste).

**Nous veillons à éviter ces complications par une technique chirurgicale bien maîtrisée, des consignes de surveillance strictes et un suivi adapté.**

**+ d'infos**, reportez-vous à la fiche info patiente « La méthode chirurgicale ».

## Consignes après l'intervention (valables pour les 2 méthodes)

- Pas de bain au décours de l'IVG.
- Les tampons périodiques ne peuvent être utilisés au cours du mois qui suit l'IVG.

si vous saignez de façon hémorragique (nécessité de changer de serviette périodique "nuit" toutes les ½ heures pendant plus de 2 heures, soit 4 serviettes en ≤ 2 h) : faites-vous accompagner au service des urgences gynécologiques.



## URGENCES

Pédiatrie médico-chirurgicale  
Gynécologie Maternité



si vous êtes inquiète,  
si vous avez des douleurs,  
si vous avez de la fièvre,

### appelez l'unité d'orthogénie

du lundi au vendredi entre 9h et 18h au 02 31 27 20 57

### ou les urgences gynécologiques

au 02 31 27 27 01 ou au 02 31 27 24 70

EN CAS D'ANNULATION DE RENDEZ-VOUS,

merci d'appeler au 02.31.06.57.12

ou d'adresser un courriel : [tph-IVG-an-rdv@chu-caen.fr](mailto:tph-IVG-an-rdv@chu-caen.fr)

\*suite à l'arrêté du 26/02/2016 relatif aux forfaits afférents à l'Interruption Volontaire de Grossesse, le forfait IVG (quelle que soit la technique choisie) comprend :

- la consultation pré-IVG au cours de laquelle est recueilli le consentement écrit de la femme,
- l'échographie de datation (si elle fait l'objet d'une prescription, doit être mentionnée sur l'ordonnance «**IPE**»),
- le bilan biologique standard (doit être mentionné sur l'ordonnance «**FBP**»),
- la consultation d'anesthésie si nécessaire,
- la réalisation de l'IVG,
- la consultation post-IVG,
- 1 échographie de contrôle si nécessaire (doit être mentionnée sur l'ordonnance «**IVE**»),
- le bilan biologique HCG (si nécessaire) (doit être mentionné sur l'ordonnance «**FUB**»),

### Unité d'orthogénie

Service de gynécologie-obstétrique  
et médecine de la reproduction

CHU de Caen Normandie

Bât. Sud - Niv. 3

CS 30001

14033 Caen cedex 9